

COMMUNE
DE
PISSY-PÔVILLE

76360

☎ 02 32 94 96 70

☎ Fax 02 32 94 96 71

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2022, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires: sincérité, annualité, unicité, spécialité.

Le projet de budget 2022 est marqué par une volonté forte d'œuvrer pour le bien-être des Pissy-Pôvillais, pour continuer à investir et pour financer la politique de la commune comme suit :

- *De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;*
- *Ne pas avoir recours à l'emprunt (la commune n'a aucun emprunt) ;*
- *De mobiliser des subventions autant que possible ;*
- *Les taux des impôts locaux pour 2022 concernant les ménages et les entreprises restent identiques à ceux de 2021 : la taxe foncière 41.85 % ; taxe foncière non bâti 22.53 % ;*
- *Soutenir les associations en cas de besoin ;*
- *Poursuivre les investissements (grâce aux subventions allouées ainsi qu'à l'excédent capitalisé).*

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité, de l'autre, la section d'investissement qui a pour vocation de préparer l'avenir.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

BUGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES :

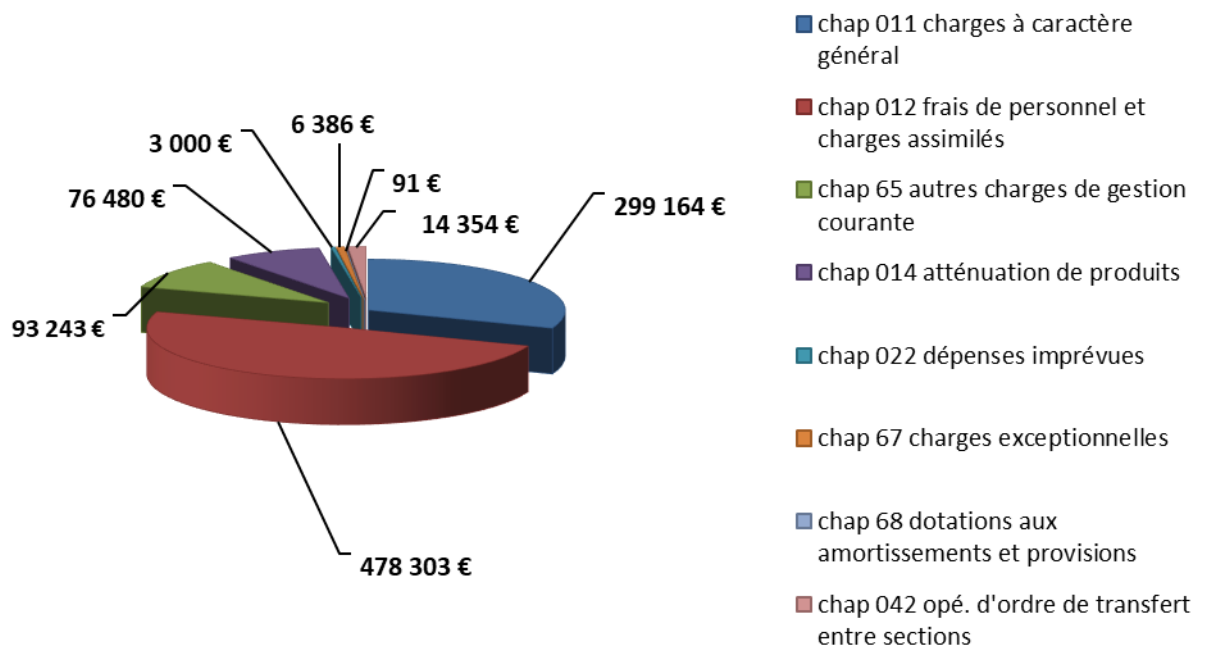
Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 988 247,88 € soit un budget en diminution par rapport à celui de 2021 (993 510,55 €) de 0,53 %. (différence de 5 262,67 €).

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

| | | |
|----------|--|---------------------|
| chap 011 | charges à caractère général | 314 391,00 |
| chap 012 | frais de personnel et charges assimilés | 478 303,00 |
| chap 65 | autres charges de gestion courante | 95 243,00 |
| chap 014 | atténuation de produits | 76 480,00 |
| chap 022 | dépenses imprévues | 3 000,00 |
| chap 67 | charges exceptionnelles | 6 386,00 |
| chap 68 | dotations aux amortissements et provisions | 91,00 |
| chap 042 | opérations d'ordre de transfert entre sections | 14 353,88 |
| | Total | 988 247,88 € |

Les dépenses de fonctionnement



- Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe les charges d'entretien et de consommations des divers bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations. Les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés : sont en légère augmentation par rapport à 2021 (478 303 € contre 468 095 € en 2021).
- Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est estimé à 76 080 €, 300 € de dégrèvement jeunes agriculteurs et 100 € autres dégrèvements.
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : en baisse par rapport à 2021 : 95 243 € (contre 104 048 € en 2021) comme au BP 2021, il n'est pas budgétisé de subvention de fonctionnement envers le budget annexe de la Régie de Transport des Personnes. Les autres dépenses les plus importantes sont le contingent incendie, la subvention au CCAS, les aides aux associations (pour les moins de 18 ans).

- Chapitre 67 charges exceptionnelles : sont stables par rapport à 2021 : 6 386 € contre 6 806 € en 2021.

Ce chapitre comporte notamment les bons d'achat des + de 65 ans pour Noël, les bourses et prix alloués aux écoliers, ainsi qu'aux administrés dans le cadre des concours des jardins fleuris et des illuminations de fin d'année.

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : il s'élève à la somme de 14 353,88 € relative aux écritures d'amortissements, suite aux travaux d'effacements des réseaux d'éclairage public à Pôville.

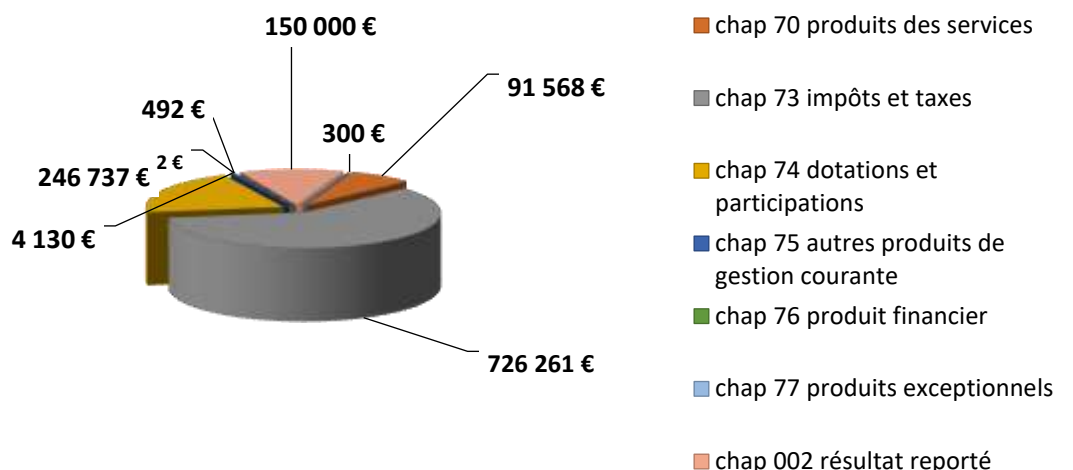
➤ Recettes :

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 219 489,50 € contre 1 173 171,48 € en 2021 (soit +3,94 %) (différence de 46 318,02 €) et se répartit ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

| | | |
|----------|-------------------------------------|-----------------------|
| chap 013 | atténuation de charges | 300,00 |
| chap 70 | produits des services | 91 568,00 |
| chap 73 | impôts et taxes | 726 261,00 |
| chap 74 | dotations et participations | 246 737,00 |
| chap 75 | autres produits de gestion courante | 4 129,50 |
| chap 76 | produit financier | 2,00 |
| chap 77 | produits exceptionnels | 492,00 |
| chap 002 | résultat reporté | 150 000,00 |
| | Total | 1 219 489,50 € |

Les recettes de fonctionnement



- Chapitre 013 : Atténuations de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie (assurance CIGAC et CPAM)
- Chapitre 70 : Produits des services : correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil de loisirs, garderie, cantine, sorties des aînés, sortie pour tous..). Il est à noter que la somme de 17 930 € dans ce chapitre répond aux remboursements du budget de la régie de transport sur les charges du personnel.
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : s'élève à 726 261 € contre 683 583 € en 2021 dû à l'augmentation des contributions directes. Les communes sont compensées de la perte de la taxe d'habitation par la part départementale du foncier bâti. Le montant des attributions de compensation de la CCICV depuis le passage à la fiscalité professionnelle unique est de 162 024 € (remplace la TASCOM, CVAE, IFER, CFE...).
- Chapitre 74 : Dotations et participations : Ce chapitre est stable par rapport à 2021 (246 737 € contre 248 942,48 € en 2021).
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : ce chapitre est en hausse par rapport à 2021, du fait des locations de salle annulées par la COVID 19 en 2021.
- 002 : Résultat reporté N – 1 soit 150 000 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (ou excédent), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissements sans recourir nécessairement à un emprunt (1 219 489,50 – 988 247,88 = 231 241,62 € d'excédent).

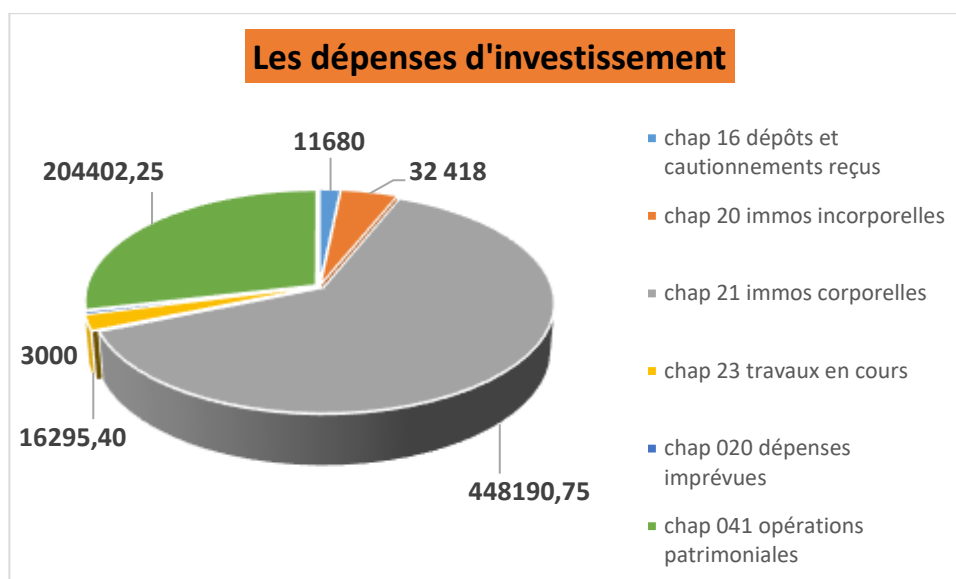
SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel qui contribuent à accroître le patrimoine communal, réfection d'un bien, acquisition de véhicule...

- **Dépenses:** ce sont les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule des biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

| | | |
|----------|-----------------------------------|---------------------|
| chap 16 | dépôts et cautionnements reçus | 11 680,00 |
| chap 20 | immos incorporelles | 32 418,00 |
| chap 21 | immos corporelles | 448 190,75 |
| chap 23 | travaux en cours | 16 295,40 |
| chap 020 | dépenses imprévues | 3 000,00 |
| chap 041 | opérations patrimoniales | 204 402,25 |
| | Total | 715 986,40 € |



- Chap 20 au titre des immobilisations incorporelles : 32 418 €
 - o *Frais d'études salle multi-sport, piste cyclable route de Malzaize, acquisition terrain chemin de la Ferme, réserve incendie Pôville 25 448 €, logiciels JVS 5 120 €, fonds de concours de voirie route de Malzaize 1 850 €*
- Chap 21 au titre des immobilisations corporelles : 448 190,75 €

| | | |
|-------|--|-------------------|
| 2113 | Acquisition terrains Pôville, route de Malzaize, chemin de la Ferme | 120 630,00 |
| 2116 | Cimetière | 19 300,00 |
| 2135 | Installations générales, agencements, aménagements (<i>menuiseries maison des activités</i>) | 13 040,00 |
| 2152 | Installations de voirie (<i>signalisation de voirie, réserve incendie Pôville et la Ferrière, panneau lumineux</i>) | 59 887,20 |
| 21532 | Réseaux d'assainissement | 4 365,00 |
| 21534 | Réseaux d'électrification (<i>route de Malzaize, rue de la Cour Herval, avenue du Manoir, la Ferrière, parcours de santé...</i>) | 124 279,00 |
| 21568 | Poteaux incendie | 6 200,00 |
| 21578 | Autre matériel et outillage de voirie (<i>rondins en bois route de l'Enfer</i>) | 22 500,00 |
| 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique (<i>ordinateur portable garderie, vidéoprojecteur et sono mairie</i>) | 3 335,00 |
| 2184 | Mobilier (<i>tables pique-nique, cendriers, tables cantine, table- bancs extérieur garderie, vestiaire-banc garderie</i>) | 6 119,55 |

| | | |
|------|---|------------------|
| 2188 | Autres immobilisations corporelles (<i>vidéo protection, réfrigérateur cantine (CLSH), alarme salles, lave-linge école, capteurs CO2 école, grillage tennis...</i>) | 68 535,00 |
|------|---|------------------|

- Chap 23 travaux en cours : 16 295,40 € piste cyclable, chemin piétonnier route de Malzaize
- Chap 041 opérations patrimoniales : 204 402,25 €
 - o fonds de concours du SDE 76 sur les travaux d'effacements des réseaux (route de Malzaize, Cour Herval, avenue du Manoir, chemin du Calvaire, parcours de santé, la Ferrière,...)

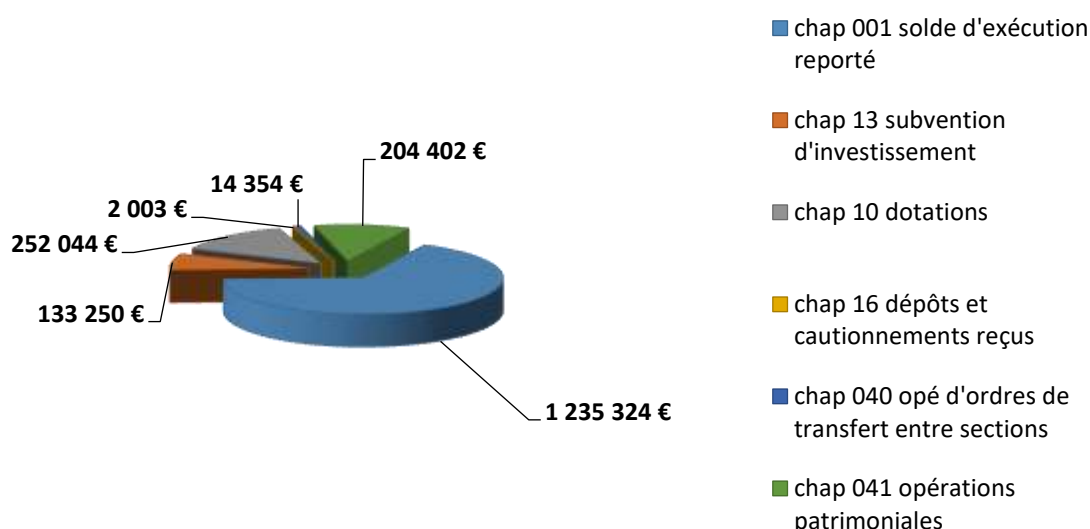
➤ **Recettes :**

en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

| | | |
|----------|---|-----------------------|
| chap 001 | solde d'exécution reporté | 1 235 324,34 |
| chap 10 | dotations, fonds divers et réserves | 252 044,28 |
| chap 13 | subvention d'investissement | 133 250,26 |
| chap 16 | dépôts et cautionnements reçus | 2 003,38 |
| chap 040 | opérations d'ordres de transfert entre sections | 14 353,88 |
| chap 041 | opérations patrimoniales | 204 402,25 |
| | Total | 1 841 378,39 € |

Les recettes d'investissement



- Subventions d'investissement reçues (chapitre 13): des subventions du Département, de la Région, de la Préfecture sont attendues pour les opérations relatives à la piste cyclable, aux travaux de lutte contre l'incendie, récupération eau de pluie, vidéoprotection, menuiseries maison des activités.
- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : ce chapitre regroupe les recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA (46 034,38 € prévus pour l'année 2022 ; il est rappelé que la commune perçoit le FCTVA sur N-1.) ; les recettes générées par la Taxe d'Aménagement (TA) (ces dernières sont estimées pour cette année à 8 000 €) ainsi que 198 009,90 € d'excédent de fonctionnement 2021.
- 1 235 324,34 € d'excédent d'investissement 2021.
- Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) : elles correspondent aux écritures d'amortissement du compte 204 suite aux travaux des effacements des réseaux d'éclairage public pour 14 353,88 €.
- Opérations patrimoniales (chapitre 041) : ce sont les opérations destinées à décrire l'entrée ou la sortie d'éléments patrimoniaux dans le bilan. Il s'agit d'opération d'ordres budgétaires, c'est-à-dire nécessitant une inscription au budget et l'émission de mandats ou de titres, sans impacts sur le résultat pour les travaux d'éclairage public à La Ferrière,

route de Malzaize, rue de la Cour Herval, avenue du Manoir, chemin du Calvaire...) pour la somme de 204 402,25 €.

L'écart entre les recettes 1 841 378,39 € et les dépenses 715 986,40 donne un excédent de 1 125 391,99 €.

BUDGET ANNEXE

Le budget annexe du CCAS

Le CCAS a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales...). Son budget est indépendant de celui de la Commune mais celle-ci a pour vocation d'apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) car ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses.

Pour 2021, le montant des aides est budgétisé à hauteur de 6 000 € (aides combustibles, cantine, clsh, achats livres scolaires etc...).

La subvention de fonctionnement de la commune envers le CCAS sera de 4 393,18 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | TOTAL (=RAR+vote) |
|--|--|----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | |
| 014 | Atténuations de produits | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 5 000,00 |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | |
| Total des dépenses de gestion courante | | 5 000,00 |
| 66 | Charges financières | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 100,00 |
| 68 | Dotations provisions semi-budgétaires | |
| 022 | Dépenses imprévues | 400,00 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 5 500,00 |
| | D 002 RESULTAT REPORTE | |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCT CUMULEES | | 5 500,00 |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | TOTAL (=RAR+vote) |
|---|--|----------------------|
| 013 | Atténuations de charges | |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes... | |
| 73 | Impôts et taxes | |
| 74 | Dotations et participations | 2 907,18 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | |
| | R 002 RESULTAT REPORTE | 2 592,82 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCT CUMULEES | | 5 500,00 |

Le Maire,
Paul LESELLIER